

1966

# Acceptation de la Préfecture du Congo (Acte du Conseil Général) — (2-IX-1865)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol1>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

---

## Recommended Citation

Brásio, A. (1966). Acceptation de la Préfecture du Congo (Acte du Conseil Général) — (2-IX-1865). Retrieved from <https://dsc.duq.edu/angolavol1/90>

This 1865 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1596-1867 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

ACCEPTATION DE LA PRÉFECTURE DU CONGO  
(ACTE DU CONSEIL GÉNÉRAL)

(2-IX-1865)

**SOMMIARE**— *Vu l'état d'abandon spirituel de la Préfecture et l'ancien intérêt de la Congrégation du Saint-Esprit pour cette Mission, le Conseil accepte la charge de son évangelisation si la Propagande veut bien la lui confier.*

Conseil du 2 Septembre 1865

Attendu 1.<sup>o</sup> que cette mission, entièrement abandonnée depuis plusieurs années déjà, rentre entièrement dans le but et les oeuvres de la Congrégation;

2.<sup>o</sup> Que déjà le premier Vicaire apostolique de la Guinée, Mgr. Barron, avait conçu, dès 1842, le dessein d'y envoyer des Missionnaires, comme on le voit par sa correspondance avec la S. C. de la Propagande (<sup>1</sup>); que plus tard Mgr. Bessieux avait eu la même pensée, ainsi qu'il résulte de ses lettres à Mgr. Kobès en 1850 et 1851;

3.<sup>o</sup> Que s'il ne fut alors donné suite à ces projets, ce fut sans doute, entr'autres obstacles, parce qu'il fallait pourvoir tout d'abord aux besoins des postes français de la Sénégambie et du Gabon, selon les demandes du Gouvernement; mais qu'aujourd'hui, malgré l'état encore plus ou moins réduit de leur personnel, ces postes sont solidement établis;

4.<sup>o</sup> Que d'ailleurs l'état florissant dans lequel la Mission

---

(<sup>1</sup>) La mission des Capucins espagnols de 1843 n'était pas destinée au Congo mais à la Guinée, comme il ressort des documents des Archives de la Propagande.

du Congo a été par le passé, les semences de Christianisme qui s'y sont conservées, et les désirs des populations d'avoir de nouveaux Missionnaires, donnent lieu d'espérer que l'on pourra y produire plus de fruits que dans les autres endroits de la côte;

5.° Que, d'autre part, cette nouvelle mission, par l'intérêt et la sympathie qu'elle est propre à exciter, pourra nous attirer plus de vocations, et de cette manière être utile tant à la Congrégation qu'aux autres Missions;

6.° Qu'il est en outre à espérer, vu les germes de religion conservés dans la population, que l'on pourra y trouver plus qu'ailleurs des éléments pour l'oeuvre si importante du clergé indigène; et qu'ainsi cette Mission pourra un jour, si la Providence la bénit, venir par ce moyen au secours des autres Missions d'Afrique;

7.° Que, du reste, pour commencer il suffira de deux, et que en ce moment il s'en trouve précisément deux de disponibles, qui ont déjà été en Afrique, le P. Poussot et le P. Duparquet, et que l'on pourrait difficilement employer ailleurs;

Le Conseil est d'avis, à l'unanimité, d'accepter cette Mission, si la S. C. de la Propagande veut bien nous la confier.

AGCSSp. — Boîte 469-B.